AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : IOR 41/019/2007 (Public)
Bulletin n° : 153
ÉFAI
9 août 2007

Journée internationale des peuples autochtones. Amnesty International exhorte tous les États membres des Nations unies à adopter la déclaration sur les droits des peuples autochtones

L'adoption finale de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, vitale et attendue de longue date, ne doit plus être reportée.

Amnesty International se joint aux organisations autochtones du monde entier pour demander à tous les États d'apporter leur soutien à l'adoption de cette déclaration, étape cruciale dans la lutte contre les violations des droits humains dont les peuples autochtones sont systématiquement victimes.

La déclaration a été adoptée par le nouveau Conseil des droits humains le 29 juin 2006. Elle doit être soumise pour adoption finale à l'Assemblée générale des Nations unies d'ici quelques semaines.

Aux termes de la déclaration, les États doivent travailler en collaboration étroite avec les peuples autochtones pour garantir la protection des droits relatifs à l'autodétermination, l'éducation, l'identité culturelle et à l'utilisation des terres, territoires et ressources constituant les moyens de subsistance des peuples autochtones et jouant un rôle essentiel dans leur mode de vie.

Amnesty International se félicite de ce que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté récemment un avis consultatif confirmant que la déclaration est conforme à la jurisprudence de la Commission africaine en matière de promotion et de protection des droits des populations autochtones. Cette décision est d'autant plus importante que l'incertitude face à la déclaration qu'éprouvaient plusieurs États africains était une des raisons principales du report de l'adoption finale à la fin de la session en cours.

Amnesty International appelle tous les États africains à tenir compte de l'avis des experts de la Commission africaine et à confirmer leur soutien à cet outil essentiel pour lutter contre la discrimination.

Un groupe de sept États – l'Australie, le Canada, la Colombie, le Guyana, la Nouvelle-Zélande, la Russie et le Suriname – a demandé publiquement la tenue de nouvelles négociations pour revoir le contenu des principales dispositions de la déclaration.

Ceci reporterait encore l'adoption de la déclaration et aurait pour autre conséquence inacceptable de faire courir à tous le risque qu'elle ne soit jamais adoptée, ou que ses dispositions soient tellement affaiblies que les peuples autochtones seraient privés de la protection dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit.

Cela fait plus de vingt ans que la déclaration fait l'objet de négociations au sein des Nations unies. Pendant toute cette période, les instances internationales chargées des droits humains ont pris de plus en plus conscience de la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour pallier à des siècles de dépossession, d'appauvrissement et de marginalisation des peuples autochtones dans le monde.